

# **ALAC**

**AFRIQUE, LANGUES ET CULTURES**

*Afrique Langues et Cultures (ALAC)*

année 2013 – **ISSN : 2219-6633**

# ALAC

AFRIQUE, LANGUES ET CULTURES

Numéro 03 – Année 2013

**ISSN : 2219 -6633**

**Revue Scientifique Internationale publiée par la  
Chaire UNESCO Interculturalité**

Université Omar Bongo



**Éditions CUI-GABON**

© 2013 – Chaire UNESCO Interculturalité – Editions CUI-Gabon  
B.P. 6131 – Libreville/alac\_uob@yahoo.fr

**ISSN : 2219-6633**

Tél. 01 71 37 84 / 06 84 13 41  
ISBN : 978-95331-3-4  
EAN : 9789533134

# ALAC

## Revue Scientifique Internationale publiée par la Chaire UNESCO Interculturalité

Numéro 03 – Année 2013

### Directeur de la publication

- KWENZI-MIKALA Jérôme, Professeur Titulaire, Coordinateur Général de la Chaire Unesco Interculturalité Université Omar BONGO (Gabon)

### Directeur de rédaction

- ONDO-MEBIAME Pierre, Maître de Conférences, Coordinateur Général adjoint de la Chaire Unesco Interculturalité Université Omar BONGO (Gabon)

### Comité Scientifique

- BOGNIAHO Ascension, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Cotonou-Bénin)
- DJARANGAR Djita Issa, Professeur Titulaire, Université de N'djaména (N'djaména-Tchad)
- GOUWS Rufus, Professeur, Université de Stellenbosch (Stellenbosch-Afrique du Sud)
- HOMBERT Jean-Marie, Professeur, Université Lumière Lyon 2 (Lyon-France)
- KWENZI MIKALA Jérôme, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo (Libreville-Gabon)
- MOUGUIAMA DAOUDA Patrick, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo (Libreville-Gabon)
- NAPON Abou, Professeur Titulaire, Université de Ouagadougou (Ouagadougou-Burkina Faso)
- NDAO Papa Alioune, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

### Comité de lecture

- AINAMON Augustin, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Cotonou-Bénin)
- IDIATA Daniel Franck, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo (Libreville-Gabon)
- ONDO-MEBIAME Pierre, Maître de Conférences, Université Omar BONGO (Libreville-Gabon)

- MBADINGA Samuel, Maître de Conférences, Université Omar BONGO (Libreville-Gabon)
- MANIAKY Jacky, Maître de Recherche, Musée Royal de l'Afrique Centrale (Tervuren-Belgique)
- MEBIAME-AKONO Pamphile, Maître de Conférences, Université Omar BONGO (Libreville-Gabon)
- MINKO MVE Bernardin, Maître de Conférences, Université Omar BONGO (Libreville-Gabon)
- MOUSSIROU-MOUYAMA Auguste, Professeur, Université Omar BONGO (Libreville-Gabon)
- VAN DE VELDE Mark, Maître de Conférences, Université Libre de Bruxelles et LLACAN-CNRS (Bruxelles-Belgique et Paris-France)
- MAVOUNGOU Paul-Achille, Maître de Conférences, Université Omar Bongo (Gabon)

#### **Collaboration de rédaction**

- Dr NDAMBA Josué, Maître Assistant, Université Marien Ngouabi, (Congo-Brazzaville)
- Dr MICKALA-MANFOUMBI Roger, Maître Assistant, Université Omar BONGO (Gabon)
- Dr DODO BOUNGUENDZA Eric, Maître Assistant, Université Omar BONGO (Gabon)
- Dr AFANE-OTSAGA Thierry, Maître Assistant, (Université Omar BONGO (Gabon)
- Dr MOUELE Médard, Assistant, Université Omar BONGO (Gabon)
- Dr NDONG OWONO Jean-Pierre, Assistant, Université Omar BONGO (Gabon)
- Dr EKWA NGUI Mathieu, Assistant, Université Omar BONGO (Gabon)
- Dr MEBIAME ZOMO Maixant, Assistant, Université Omar BONGO (Gabon)
- Dr MBONDZI Jeannette, Assistante, Université Omar BONGO (Gabon)
- Dr NDINGA-KOUMBA-BINZA Hugues S., Assistant, Université Omar Bongo (Gabon)

#### **Secrétariat de rédaction**

- AFANE-OTSAGA Thierry
- PEGNET Priscylle

Université Omar Bongo  
Chaire UNESCO Interculturalité  
Editions CUI-Gabon  
[http: //www.interculturalite.refer.ga](http://www.interculturalite.refer.ga)

# SOMMAIRE

## Avant-propos

*Page 9*

### 1. CODJO ADOLPHE KPATCHAVI

Thérapie par la prière et quête de la maternité au Bénin : une enquête anthropologique auprès d'une prêtresse dans la commune de Comé.

*Page 11*

### 2. GUY-MODESTE EKWA EBANEGA

De la nécessité du corpus lexicographique au Gabon

*Page 33*

### 3. SYLVIE DE CHACUS

Contribution to the improvement of pre-surgery psychological preparation : case study of Abomey-Calavi and Bantè zonal hospitals in Benin.

*Page 61*

### 4. IDRISOU ZIME YERIMA & HOUNKPATI B. C. CAPO

Rapports entre publicité et marketing: implications dans l'analyse des stratégies publicitaires.

*Page 73*

### 5. GISELE AVOME MBA

El ideal utópico de Pedro Henríquez Ureña

*Page 99*

### 6. HONORINE SARE MARE

Le festival international de masques de Dedougou (Festima) : Notions de cultures

*Page 125*

### 7. ISSA DIALLO

Le processus de construction d'un État démocratique au Burkina : les langues *fulfulde* et *moore* révélatrices d'un mauvais échafaudage.

*Page 139*

### 8. JEAN-EULOGIE A. GBAGUIDI

Les radios rurales et/ou communautaires - un dispositif absent de la stratégie d'approfondissement de la démocratie au Bénin.

*Page 151*

**JEAN-EULOGE A. GBAGUIDI**

Université d'Abomey-Calavi  
[gjeuloge@gmail.com](mailto:gjeuloge@gmail.com)

---

**LES RADIOS RURALES ET/OU  
COMMUNAUTAIRES - UN DISPOSITIF ABSENT  
DE LA STRATEGIE D'APPROFONDISSEMENT  
DE LA DEMOCRATIE AU BENIN**

---

Revue Afrique, Langues et Cultures (ALAC)  
Numéro 03 - Année 2013  
ISSN : 2219-6633



**Résumé :** Dans une démocratie, l'homme cesse d'être un *individu* banal et devient *citoyen*, c'est à dire un acteur conscient et responsable, grâce à l'information mise en permanence à sa disposition par ceux qui ont la gestion de la cité. Ce n'est pas une faveur, mais un droit qu'on lui respecte aux côtés d'autres droits, tous aussi fondamentaux. Etre informé, n'est pas une condition suffisante pour la démocratie. En effet, une autre condition est la veille citoyenne, son regard sur les actions des gouvernants, son opinion sur la vie de la cité et surtout sa liberté de choisir en toute connaissance de cause ceux qui sollicitent son suffrage. Comment peut-il conséquemment le faire en demeurant ignorant de tout ce qui se passe dans son environnement proche ou lointain ? Le Bénin, pays de démocratie, se doit dans une perspective d'approfondissement du pouvoir du peuple souverain, de promouvoir les valeurs et la culture démocratiques non seulement par les grands médias du "Centre" du pouvoir, mais, aussi et surtout par les médias périphériques. Nous voulons nommer les médias de proximité, les radios rurales et ou communautaires, qui jusque là sont à la recherche de leur place au sein de la société.

**MOTS CLÉS :** DÉMOCRATIE, CITOYEN, PARTICIPATION, RADIO RURALE.

**Abstract :** In a democracy, man ceases being an individual and becomes a citizen, i.e. a conscious and responsible actor permanently fed with the information by those who have in charge the management of the city. Being informed is not a favor, but a right, as necessary as other fundamental rights. To be informed is not a condition sufficient for the democracy. Another condition is the city watch that is a citizen's views on the actions of the rulers, his opinion on the life of the city and most importantly his freedom to choose knowingly who request his vote. How can he consequently do it while remaining ignorant of all that occurs in his close or remote environment ? Benin, as a democratic country engaged in expanding the sovereign capacity of the people, must promote the democratic cultural values not only through the great media of the "Centre", but also and especially through the peripheral media, namely the media of proximity, the rural or community radio.

**KEYWORDS :** DEMOCRACY, CITIZEN, PARTICIPATION, RURAL RADIO.



## Introduction

Il n'y a pas si longtemps, au cours d'une lecture, nous avons pu lire en légende d'une photographie illustrant la vie dans les zones rurales africaines, ce qui suit « *dans l'Afrique profonde, la vie semble s'être arrêtée. Ainsi ils ont vécu il y a cent, deux ou trois ans* ». <sup>1</sup> Une opinion qui n'est pas sans rappeler une pensée exprimée par un éminent chercheur en ces termes : « *Il y a un papillon, posé près d'un petit caillou. L'un est vivant et l'autre ne l'est pas, mais quelle est au juste la différence entre les deux ? (...) L'un est tout simplement plus riche en information que l'autre.* » Ainsi parlait BOGDANOV G., un éminent chercheur bulgare, dans un ouvrage au titre aussi évocateur « *DIEU et la Science* ».

Par transposition, et en pastichant BOGDANOV, nous osons écrire « *il y a un centre urbain africain posé près d'une zone rurale, elle aussi africaine. Quelle est la différence entre les deux ? L'un est en mouvement, l'autre frappé d' "immobilisme". La première est tout simplement relativement plus riche en information que le second* ». Et pourtant, c'est avec cette Afrique profonde que se construisent nos démocraties nouvelles ou rétablies. Encore avec elle, que doit se faire et se fait l'approfondissement des processus démocratiques par les réformes administratives ayant conduit à la décentralisation. C'est encore elle, cette Afrique profonde qui, dans ce que TOFFLER a appelé '*la troisième Vague*' (révolution de l'information), doit, non seulement se faire une place, mais surtout un nom.

Ces pensées, à la limite, banales traduisent une situation non banale et ne peuvent pas, ne pas nous conforter dans notre conviction que : « De l'information, de l'instruction, en un mot de l'éducation, même distillée à petites doses dans cette Afrique profonde, transformerait son visage (le visage de l'Afrique profonde), pour ne pas dire sa vie ». Cette conviction devrait être celle de nos gouvernants qui aspirent à un changement véritable des conditions de vie des peuples. Et au-delà, invite à une vision nouvelle du rôle de l'école et des médias en particuliers dans les sociétés en mutations.

## I. Problématique et contexte d'étude

Pourquoi les radios rurales et ou communautaires, ne feraient-elles pas, dans les zones rurales, ce que les médias de masse publics et privés font dans nos centres urbains, en présidant à la circulation de l'information, et aux renouvellements permanents des idées ? Cette question n'est pas que d'ordre rhétorique. Elle est d'ordre pratique, et une condition indispensable au développement de la culture démocratique au Bénin en général, mais plus particulièrement dans les zones rurales, la plupart du temps, coupées des

---

<sup>1</sup> AZIA I AFRICA n° 9, 1991, p. 24

centres de décisions. Cette tâche, depuis une quinzaine d'années est confiée aux radios rurales et communautaires au Bénin. Certes une quinzaine d'années dans la vie d'une société est peu de chose. Mais s'interroger et évaluer les missions assignées à ces médias de proximité que sont les radios rurales et communautaires s'avèrent une exigence impondérable pour envisager des stratégies et actions futures. Car les nombreux programmes de développement élaborés pour sortir le pays du sous - développement, ont donné des résultats peu significatifs. Dans certains milieux, on s'accorde assez facilement à reconnaître le « *développement du sous-développement* ». Les différents bilans faits à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du Bénin, ne sont pas bien reluisants.

### **I.1. Les besoins de la société à satisfaire**

*« Informer, Eduquer les citoyens à la culture démocratique ». Ce besoin fondamental est dicté par l'Histoire récente et lointaine de notre pays. Une histoire dont les anneaux sont constitués par l'esclavage (dénî d'humanité à l'homme noir), la colonisation (soumission et exploitation, et déni de droit de citoyenneté aux indigènes, les travaux forcés et autres humiliations) et la décolonisation inachevée (pouvoirs autoritaires, la pensée unique prêchée de manière brutale par un parti-Etat) ». On ne peut sortir d'une telle histoire et avoir une génération spontanée de citoyens imbus de culture, des normes et pratiques démocratiques. La démocratie, n'est pas un état naturel des sociétés. Elle est culturelle, donc se cultive, s'apprend. D'où, la nécessaire éducation des citoyens à la connaissance de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. L'un ne va pas sans l'autre. Liberté et responsabilité sont indissociables. Nous empruntons ici une pensée de BALANDIER<sup>2</sup> G qui dit que toute civilisation s'apprend. Une pensée est d'autant plus impérieuse lorsque la population est à près de 70% analphabète comme au Bénin. Il écrit :*

*« Une civilisation s'apprend dès les premiers jours. De véritables montages psychologiques se font tout au long de l'enfance et c'est par eux que se construisent les comportements communs, que s'affirme la relative permanence des sociétés ». <sup>3</sup>*

De cette conviction découle le triptyque que nous énonçons ici, « démocratie-décentralisation-information » pour marquer le lien indissoluble et la relation dialectique existant entre les trois concepts. Le Bénin a fait le choix de bâtir une démocratie, et ce choix l'engage au respect des droits de la personne, dont fait partie le droit à l'information. Satisfaire à cette exigence

---

<sup>2</sup> BALANDIER G, Anthropologue français, a fait beaucoup de recherche sur les sociétés traditionnelles en Afrique

<sup>3</sup> BALANDIER G. L'Afrique ambiguë. Plon p. 27

voudrait dire créer les conditions nécessaires à sa réalisation. Ne pas le faire, serait se mettre en marge de la gouvernance démocratique.

Dans une démocratie, l'homme cesse d'être un *individu* banal et devient un *citoyen*, c'est à dire un acteur conscient, responsable grâce à l'information mise en permanence à sa disposition par ceux qui ont la gestion de la cité. Ce n'est pas une faveur, mais un droit qu'on lui respecte aux côtés d'autres droits, tous aussi fondamentaux. Etre informer, n'est pas une condition suffisante, pour la démocratie. En effet, une autre condition est la veille citoyenne, son regard sur les actions des gouvernants, son opinion sur la vie de la cité et surtout sa liberté de choisir en toute connaissance de cause ceux qui sollicitent son suffrage. Comment peut-il conséquemment le faire en demeurant ignorant de tout ce qui se passe dans son environnement proche ou lointain ?

Les relations que la presse entretient avec la démocratie, la place des médias dans une démocratie comprise comme type spécifique de gestion des hommes et des choses de la cité sont importantes et non négociables. Cette même relation média/société analysée par les fonctionnalistes part du postulat que les médias sont un sous-système d'un système nommé « *société* » à qui, ils (les médias) doivent assurer la continuité, la stabilité, et l'adaptation aux mutations qui interviennent.

Dès lors, en prenant en compte les mutations en cours au Bénin depuis deux décennies, les mass médias étaient devenus, l'une des conditions majeures de réussite de ces mutations. Informer, expliquer, éduquer, persuader les citoyens à adhérer au processus de la démocratisation, afin d'obtenir leur participation aux tâches de son approfondissement.

## **1.2. L'information à l'heure de la décentralisation administrative : une exigence dédoublée**

En abordant ce point de notre réflexion, nous voudrions dire que nous procéderons par déduction. En effet, nous avons dit que l'information pour la démocratie est une denrée énergétique. Elle irrigue tout le corps social et ses actions. Alors si les théoriciens de la *décentralisation*, la pensent en termes *d'approfondissement de la démocratie*, il va donc sans dire que le processus de *l'information décentralisée*, est une condition *sine qua non* de la décentralisation.

Accepter cette forme de lien que nous établissons, nous met dans l'obligation intellectuelle de nous demander, ce qui peut justifier que, pour le Bénin décentralisé et qui compte 77 communes, on ne dénombre qu'une trentaine de radios rurales, communautaires et ou associatives ? Si l'exécutif, le législatif se sont rapprochés des citoyens, pourquoi alors l'information, ne fait-elle pas autant ? Par quelle alchimie, pourrait-on transformer des non scolarisés, des analphabètes, non informés en des acteurs de leur propre

histoire ? Autant la démocratie des pauvres et des analphabètes, n'est qu'un leurre, autant, la décentralisation avec eux, n'est que pur artifice aux résultats catastrophiques prévisibles.

Après vingt ans de processus démocratique, marqué par le multipartisme intégral, la démonopolisation des ondes et la décentralisation administrative, on a encore bien des raisons de s'interroger sur le sens de nos réformes, sur la philosophie qui les sous-tend. Au nombre de ses interrogations, celle relative au rôle des mass médias en général, en des radios rurales et /ou communautaires en particulier. Sont – elles au service de l'éducation du citoyen rural à la culture démocratique ?

Cette interrogation s'impose à nous, car si la démocratie implique l'action volontaire et consciente de tous les citoyens dans la gestion de la cité, la décentralisation signifie au plan pratique la division des tâches entre les niveaux « national » et « local ». Ce que TOFFLER appelle « la division de la décision », et qu'il décrit ainsi : « *Le troisième principe vital de la politique de demain aura pour objet de faire sauter le verrou de la décision et de la transférer là où il convient. C'est cela, et pas simplement un changement de dirigeants, qui est l'antidote de la paralysie politique. Un remède que nous appelons « la division de la décision ». (...) Il est des problèmes qui ne peuvent pas se régler au niveau local. Il est en d'autres qui ne peuvent pas se régler au niveau national. Certains exigent une action simultanée à des niveaux différents. En outre, le lieu adapté au règlement d'un problème n'est pas fixe. Il varie avec le temps. (...) Si l'on veut en finir avec le blocage décisionnel qui est la conséquence de la surcharge des institutions, il importe de fractionner les décisions et de les redistribuer, les répartir plus largement et déterminer le lieu de la prise de décision en fonction de la nature des problèmes. (...) L'appareil politique actuel est en contradiction formelle avec ce principe. Les problèmes ont changé, pas le pouvoir de décision* »<sup>4</sup>.

Cette exigence de la décentralisation, pour être remplie nécessite des compétences au niveau local. Mais plus encore, des compétences de toute nature ayant accès à l'information juste, complète et à temps afin que ses décisions soient efficaces et crédibles. Compétences de conception, compétences d'exécution, compétences de contrôle. La décentralisation véritable, n'est donc pas une opposition entre le "Centre et la Périphérie"

« *Il ne s'agit pas d'opposer la décentralisation à la centralisation en termes absolus. La question qui se pose est de recadrer le mécanisme de la décision au sein d'un système devenu à ce point hypercentralisé que les flux d'informations convergents y étouffent les centres de décision.*

*La décentralisation politique n'est pas une garantie de démocratie. La possibilité de l'émergence de petites tyrannies impitoyables n'est pas exclue. La politique locale est souvent*

---

<sup>4</sup> TOFFLER A et H. Créer une nouvelle civilisation : la politique de la Troisième Vague. p146

*plus corrompue que la politique nationale. Sans compter que ce qui se donne les gants d'être de la décentralisation n'est en réalité, qu'une sorte de pseudo-déconcentration dont les bénéficiaires sont les centralisateurs »<sup>5</sup>.*

La deuxième interrogation découle du précédent développement. Dans quelle mesure à la base, les médias par leurs actions contribuent-ils à l'émergence de ces compétences locales, résolument imprégnées des tâches qui leur incombent afin de garantir une gouvernance démocratique au niveau local ?

A la suite de ces questionnements, nous postulons ici que : le rapport « démocratie-décentralisation-information » n'a point été perçu dans les processus de conception de ladite réforme (décentralisation).

De cette première hypothèse de travail, découle une deuxième\_ les médias, ici les radios rurales et communautaires sont perçues par les gouvernants comme des *outils à désennuyer des pauvres agriculteurs et assimilés ruraux*.

## **II. Caractéristiques de l'information au Bénin**

### **II.1. Concentration géographique du processus de l'information :**

Le Bénin compte de nos jours une centaine de journaux, dont une soixantaine de quotidiens. Le reste étant des périodiques. Quatre stations de télévisions opérationnelles dans le sud, une dans le centre du Bénin. Environ 70 stations de radios toutes catégories confondues opèrent sur le territoire national. Une typologie superficielle des médias donnerait la classification suivante : les médias du secteur public, les médias privés commerciaux, les médias privés confessionnels, les médias privés communautaires et associatifs. Au Bénin les radios rurales, au nombre de cinq, sont considérées comme des appendices de la radio nationale, et bénéficient d'un soutien technique et humain de l'Ortb.

Ce relatif embonpoint de la presse au Bénin, cache mal une répartition inégale sur le territoire. Tous concentrés dans les principales villes de Sud Bénin comme Cotonou et Porto Novo, et au Nord Bénin, à Parakou. En Afrique de l'ouest en général, cette forte concentration des médias dans le sud, là où, se trouve concentrée aussi l'administration, les activités politiques et économiques, constitue un des composantes de l'héritage colonial. Un constat qu'a fait AL Hester, en ces termes : « *un autre élément caractéristique de ce genre d'héritage est le surdéveloppement qui touche exclusivement la capitale, ou une poignée de régions urbanisées. Ce développement considérable d'une unique région de dimensions modestes, qui contraste avec le sous développement des autres territoires, complique le travail*

---

<sup>5</sup> TOFFLER A et H. Créer une nouvelle civilisation : la politique de la Troisième Vague. p 147

*du journaliste du tiers-monde »<sup>6</sup>. Dans ces conditions, souligne le même chercheur, « le journaliste du tiers-monde est tenté, comme d'autres membres des professions libérales, d'aller s'installer définitivement dans la plus grande ville du pays, plutôt que d'aller travailler dans d'autres régions. Certaines capitales du Tiers-monde comptent de nombreux journaux, souvent de dimensions modestes qui rivalisent pour obtenir l'audience de la population lettrée qui y vit, alors que les localités de moindre importance doivent se contenter de moyens d'information anémiques et fort rares »<sup>7</sup>*

Tout se passe comme s'il n'y a de vie que dans les villes. Tous les événements qui se déroulent ailleurs que dans les villes, semblent inutiles et sans importance. Enfin, nous rappelons que cette concentration des médias et des institutions culturelles, se produit sur un fond de politique de gestion fortement centralisée, pour ne pas dire personnalisée de l'information.

## **II.2. La langue française : un facteur limitant**

« On convient généralement aujourd'hui\_ c'est même en train de devenir une effrayante banalité\_ que l'instruction est le premier des biens, parce que qu'elle est la condition de tous les autres »<sup>8</sup>. Ainsi parle VOYENNE B. qui poursuit en ces termes : « il nous faut savoir pour agir (...) pour suivre tant bien que mal et même pour se distraire. Bref, pour participer. Une décision correcte dépend d'un bon renseignement »<sup>9</sup>.

Lorsque, nous admettons qu'il y a du bon sens, dans la pensée exprimée par VOYENNE B., on ne peut s'empêcher de s'étonner de la politique linguistique dans les institutions d'information béninoises. Attentif à la question, un linguiste béninois fait le constat auquel nous nous joignons. La principale, sinon l'unique langue de travail surtout dans la presse écrite est, et demeure le français.

« En dehors de quelques timides tentatives de certains militants des langues africaines, nous devons reconnaître la prééminence de la langue française dans le secteur de la presse écrite et des livres»,<sup>10</sup> reconnaît TCHITCHI. Et le contredire sera bien difficile.

Dans les médias audiovisuels, quelques tentatives sont faites pour satisfaire les citoyens non locuteurs du français, mais de manière peu professionnelles, inorganisée, et surtout approximative (en termes de créativité

---

<sup>6</sup> HESTER AL. Journalisme et Tiers-monde. Belgique, Ed Uni, 1998 p. 25

<sup>7</sup> Ibidem, p. 25

<sup>8</sup> VOYENNE B, Le droit à l'information, Paris, 1970, p. 11

<sup>9</sup> Ibidem, p. 14

<sup>10</sup> TCHITCHI Y. T. Terminologie et vulgarisation scientifique Cotonou : 2008, p. 37

terminologique). Il va plus loin pour inviter les médias à être les pionniers, le moteur dans le processus d'innovation dans nos cultures quant il écrit : « ce que nous venons de dire du cinéma est en partie valable pour la télévision ; ici également, il faut solliciter l'engagement politique des réalisateurs ; à la télévision, nous devons maîtriser les domaines de la production ; produire pour contribuer à la valorisation et à la réhabilitation des cultures nationales, produire pour montrer les voies de l'innovation, car tout se transforme, tout peut être transformé si on met l'imagination à contribution »<sup>11</sup>.

Mais comment est ce possible sans le passage de nos langues de l'étape de simple moyen de communication, informelle, quasi essentiellement orale, à une étape, que nous qualifierons, qualitativement supérieure de support de l'information, de moyen de conservation, de transmission de l'information, donc du savoir, du savoir – faire, de savoir – être, de la connaissance ?

Nous pouvons affirmer, à la suite de VOYENNE B. que le savoir est une richesse, un appui et un recours. De ce point de vue, il n'est pas exagéré de dire que dans les pays en voie de développement en général, et en Afrique Occidentale en particulier, les 75% à 80% de la population considérés comme analphabètes, n'ont pas cette "richesse", première condition pour accéder à d'autres. Il s'en suit que dans cette même proportion, une partie de la population ne peut prendre réellement part aux actions de développement national tant prôné par les jeunes états africains. Ils sont, ceux qui souffrent de ce que VOYENNE B. désigne par « malnutrition informative », nous disons nous, malnutrition chronique.

### **II.3. Cadre légal d'exercice des médias au Bénin**

Au Bénin et comme dans tout Etat de droit, la liberté de presse est avant tout fondée sur des garanties juridiques, constitutionnelles. La constitution du 11 décembre 1990 proclame cette liberté, qui se trouve renforcée par la loi organique créant la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, HAAC, l'institution, qui agit en lieu et place de l'exécutif.

Ainsi, peut-on lire, inscrit dans le préambule de la constitution béninoise :

« Réaffirmons notre attachement aux principes de la Démocratie et des DROITS de l'homme tels qu'il ont été définis par la Charte des Nations Unies de 1945 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée en 1981 par l'Organisation de l'Unité Africaine, ratifiée par le Bénin le 20 Janvier 1986 et

---

<sup>11</sup> VOYENNEB le droit à l'information, p. 42

dont les dispositions font partie intégrante de la présente Constitution et du Droit béninois et ont une valeur supérieure à la loi interne ».

Ensuite viennent dans le texte de la Constitution un certain nombre d'articles encore plus explicites. Il s'agit :

« - Article 2 : La République du Bénin est une et indivisible, laïque et démocratique.

- Article 8 : La personne humaine est sacrée et inviolable

*L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi*

- Article 23 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public établi par la loi et les règlements. L'exercice du culte et l'expression des croyances s'effectuent dans le respect de la laïcité de l'Etat

- Article 24 : La liberté de la presse est reconnue et garantie par l'Etat. Elle est protégée par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication dans les conditions fixées par une loi organique.

- Article 142 : la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse, ainsi que de tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi

*Elle veille au respect de la déontologie en matière d'information et l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication »<sup>12</sup>*

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication HAAC, elle-même, est une institution républicaine, indépendante de tout pouvoir politique, association ou groupe de pression comme le stipule article 4 de la loi organique n° 92-021 du 21 aout 1992. C'est la condition première selon le législateur pour émanciper les médias de toute tutelle, car comme le dit Marvin KATH : « la clé de la liberté de la presse réside dans son indépendance vis-à-vis de l'autorité de l'Etat »<sup>13</sup>, autorité incarnée dans le judiciaire et l'exécutif.

A ces dispositions inscrites dans ce document majeur qui fondent la liberté de la presse au Bénin, il faut ajouter, la loi 60-12 du 30 juin 1960 sur la liberté de la presse (loi d'avant indépendance restée muette sur le principe de la reconnaissance de la liberté de la presse au Dahomey, votée et promulguée

---

<sup>12</sup> Constitution du Bénin du 11 décembre

<sup>13</sup> Kath M. le peuple, la presse et l'état. In démocratie et droit de l'homme, Vol 5, n°1 (1997)

deux mois avant la proclamation officielle de l'accession du Bénin à l'indépendance et la souveraineté internationale) et la loi n°97-010 du 20 août 1997, portant libéralisation de l'espace audiovisuel et dispositions pénales spéciales relatives aux délits en matière de presse et de communication audiovisuelle en République du Bénin . Document de référence qui consacre la libéralisation de l'espace audiovisuel, la fin du monopole d'état sur les médias et la communication au Bénin.

L'article 1<sup>er</sup>, de la constitution de 11 décembre, en son point 5 stipule : « *la langue officielle est le français* »<sup>14</sup>. Il faut avoir recours à l'article 8 pour comprendre que la constitution n'entretient guère la discrimination entre citoyens francophones et franco-aphones ; cet Article 8 stipule :

*« La personne humaine est sacrée et inviolable.*

*L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi. »*

De la même manière la constitution béninoise en son Article 40 stipule : « *l'état a le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la constitution, de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1948, de la charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981 ainsi que tous instruments internationaux dûment ratifiés et relatifs aux Droits de l'Homme.*

*L'état doit intégrer les Droits de la personne humaine dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement aux différents cycles scolaires et universitaires et dans les programmes de formation des Forces Armées, des Forces de sécurité Publique et assimilés*

*L'état doit également assurer dans les langues nationales par tous les moyens de communication de masse, en particulier par la radiodiffusion et la télévision la diffusion et l'enseignement de ces mêmes droits. »*

Ce tableau ainsi présenté, nous permet de dire que la presse béninoise, d'un point de vue purement formel, bénéficie d'un cadre légal et d'un contexte psychologique favorable à l'exercice responsable de sa vocation et de sa mission. Elle bénéficie de conditions favorables pour la promotion de la démocratie par une expression libre et démocratique des opinions et de la pensée, telle que le clament les textes de la République depuis décembre 1990. Et surtout d'éduquer les populations à la base en vue de faire d'eux des acteurs de leur propre histoire au quotidien.

---

<sup>14</sup> Article 1er du titre 1er : « de l'état et de la souveraineté » Constitution dans recueil textes fondamentaux, p7

### III. Cadre définitoire, théorique et méthodologique

#### III.1. Cadre définitoire

Nous nous permettons ici de clarifier certains concepts ou notions que nous estimons importants pour une meilleure compréhension de la logique de notre réflexion sur le triptyque démocratie-décentralisation-information (éducation). Toute éducation passe la transmission d'un stock d'informations par des structures sociales formelles ou informelles.

##### III.1.1. La déconcentration

Par décentralisation, comme le dit un administrateur béninois : « *On entend l'acte de dévolution des fonctions administratives venant du centre et allant au niveau local. La raison d'être de cette dévolution de fonctions aux relais territoriaux se trouve dans la commodité que représente le fait de décharger un gouvernement central trop accaparé. Il convient de préciser que le pouvoir ainsi délégué peut être retiré à tout moment au gré de celui qui le délègue ... Ils agissent au nom de l'Etat. Ce qui implique qu'ils n'ont pas la personnalité morale* »<sup>15</sup>.

##### III.1.2. La décentralisation

La décentralisation selon le même auteur cité plus haut implique « *la dévolution de fonction à un conseil d'élus locaux qui sont habilités à prendre des décisions ; c'est le fait d'une collectivité supérieure (un groupe humain homogène lié par la géographie et histoire) permettant l'exercice en dessus d'elle, de collectivités secondaires dotées de pouvoir autonome. On peut avoir une décentralisation territoriale, une décentralisation technique* »<sup>16</sup>.

La radio : Appartient à la famille des médias de diffusion, rendus possibles depuis la découverte du TSF, par Marconi en 1896. Ces médias utilisent des émetteurs et des relais terrestres pour transmettre des messages par la voie des ondes hertziennes. La radio et la télévision constituent deux puissants médias. Ils possèdent d'innombrables atouts, sur les plans à la fois, didactique, pédagogique, émotionnel. De ces deux médias sus évoqués CHARAUDEAU, nous propose les descriptions qui suivent :

*« La radio c'est essentiellement de la voix, des sons, de la musique, du bruit et cet ensemble inscrit ce média dans une tradition orale, d'autant plus marquée qu'il ne s'accompagne d'aucune image, d'aucune représentation figurée des locuteurs ni des objets qui produisent ces voix, ces bruits et ces sons. Il en ressort une magie particulière due à cette absence d'incarnation et à cette omniprésence d'une pure voix dont on va jusqu'à entendre le grain de voix par lequel passe le mystère de la séduction. Sans parler des effets que sont*

---

<sup>15</sup> DJANKAKI C C F. Le Bénin décentralisé T 2, p 14

<sup>16</sup> Ibidem, p16

*susceptibles de produire les autres sons, on dira que la voix avec ses caractéristiques de timbres, d'intonation, de débit et d'accentuation, est révélatrice de ce que l'on appelle banalement l'état d'esprit de celui qui parle la mise en scène*<sup>17</sup>.

### III.1.3. Qu'entend-on par « éducation ? »

C. NEKPO définit le terme « éducation » à partir du verbe Eduquer. « *Eduquer quelqu'un, un être humain, c'est le tirer vers soi pour ensuite le mettre sur un droit chemin qui est le chemin de la vie* »<sup>18</sup> C'est aussi « *le retirer, le faire sortir comme des limbes, de la nuit noire où il se trouvait, se fourvoyait, afin de lui indiquer la bonne voie à suivre, le chemin droit, chemin de l'existence* »<sup>19</sup>. L'éducation permet donc à l'individu d'acquérir des règles de conduite sociales, des facultés physiques, morales et intellectuelles pour la formation de sa personnalité.

Le chercheur vietnamien, Lê Thanh KHOI\*<sup>20</sup> cité par NEKPO, définit l'Education comme « *l'ensemble des processus qui forment les hommes et les préparent à leur rôle dans la société* ».

*«L'Education comprend l'ensemble des influences qui s'exercent sur l'individu pendant son existence, et qui proviennent de sa famille, de son école, de sa profession, aussi bien que des communications de masse et des institutions religieuses, économiques, sociales ou politiques auxquelles il participe* »<sup>21</sup>. Ici, il convient de souligner, dira le chercheur, « *l'importante question des influences de toutes sortes et provenant à la fois de tous les principaux milieux de vie et des institutions sociales qui font une nation. Dans le concert de toutes ces influences-là, il convient de mentionner l'action et l'utilité des mass-médias.* »<sup>22</sup>

L'individu, n'est donc pas une génération spontanée, une 'feuille blanche' déposée sur une table. Il est le résultat d'un processus de socialisation, entendu, comme processus de préparation à la vie sociale conformément à un modèle culturel donné comportant des valeurs et des normes socialement acceptées ou acceptables

La clarification de la seule notion d'éducation ne suffit pas pour comprendre le fond de la problématique en débat. C'est ce qui explique et appelle l'exploration d'une autre notion : *la citoyenneté*. Car, il n'est pas question d'éducation en général, mais de l'éducation à la citoyenneté. Que comprendre alors par citoyenneté ? Être citoyen ?

<sup>17</sup> CHARAUDEAU.P. Le discours d'information médiatique. Paris, Nathan, p. 35

<sup>18</sup> NEKPO C. éducation et culture. Porto-Novo : CNPMS, p. 81

<sup>19</sup> NEKPO C. éducation et culture. Porto-Novo : CNPMS, p. 81

<sup>20</sup> Il est l'auteur de "L'industrie de l'Enseignement" paru aux Editions de Minuit, Paris 1967

<sup>21</sup> In, NEKPO C. éducation et culture. Porto-Novo : CNPMS, p. 85

<sup>22</sup> ibidem

On peut déjà commencer par une définition par tautologie et avancer que la citoyenneté est la qualité de citoyen, le droit d'habiter la Cité, comme on le disait dans la Grèce antique. Mais, une définition tirée du Petit Larousse, nous enseigne que « le citoyen est « *le membre d'un Etat considéré du point de vue de ces droits et devoirs civils et politiques* »<sup>23</sup>

Tout ceci suppose un savoir, une information et une formation de type spécifique. Eduquer, c'est donner du savoir, du savoir faire et du savoir être.

la bonne gouvernance\_:

Nous empruntons à DJENGUE S. la définition de la notion "*bonne gouvernance*" qui avertit, qu'il s'agit d'un concept diffusé par la Banque Mondiale dans les années 1990, comme condition nécessaire des politiques de développement. Il écrit « *il s'agissait de faire ressortir les quatre conditionnalités ci-après pour qu'une gouvernance demeure qualitativement bien : la responsabilité, la transparence, l'état de droit et la participation* »<sup>24</sup> et plus loin il ajoute « *une participation effective de la population au processus de son propre développement afin de réduire la pauvreté* »<sup>25</sup>

Aucune bonne gouvernance, aucune participation citoyenne n'est envisageable sans une bonne circulation de l'information d'une part, et sans un aménagement adéquat du système d'information d'autre part. L'information est « le liquide vital » qui irrigue le corps social. Et pourtant certaines cités sont dites plus ouvertes à l'information que d'autres. La société démocratique, est par nature « ouverte », rime avec liberté d'expression, de pensée et de presse, même si les exemples sous les tropiques démontrent parfois le contraire.

### **III.2. Cadre théorique d'analyse**

Deux approches théoriques sous-tendent notre réflexion. Ce sont :

- 1- l'approche fonctionnaliste ;
- 2- l'approche de l'agenda setting.

#### **III.2.1. Approche fonctionnaliste**

C'est un courant de pensée qui pose comme postulat que la société est un système, un ensemble d'éléments liés, incluant les médias eux-mêmes considérés comme sous-système. Et de ce point de vue les mass medias ont pour mission principale la satisfaction des besoins de la société. Selon ce

---

<sup>23</sup> Petit Larousse, Illustré 1989

<sup>24</sup> In DJENGUE S. Accessibilité des informations budgétaires : un instrument de promotion de la bonne gouvernance au Bénin. p. 49

<sup>25</sup> ibidem, p. 50

courant de pensée le sous système "mass medias" assure les besoins de continuité, d'ordre, d'intégration, de motivation et d'adaptation de la société aux changements qui s'opèrent.

On peut donc aisément comprendre ici que la société béninoise en profonde mutation, a avant tout besoin d'être accompagnée par le travail éveilleur et éducateur des médias.

### III.2.2. L'approche de l'agenda setting

Une autre approche d'étude du rôle des medias dans leur relation avec la société est proposée par le courant canadien des tenants de la théorie dite de l'agenda setting et n'est pas moins évocatrice du rôle central, sinon quasi central, des médias dans la société. Selon la théorie de « l'agenda setting » inaugurée par McComb et Shaw, les médias ne disent pas, comment penser, ou ce qu'il faut penser, mais, ce, à quoi il faut penser dans la cité. Mais le pouvoir des médias va au-delà de leur simple capacité de sélectionner ce qui apparaît comme important aux yeux des médias. Ils ont d'autres atouts, que sont :

*« D'une part, ils décident de ce qui apparaîtra comme significatif ou urgent, en cherchant une spirale de l'attention (plus on en parle, plus c'est important, donc plus on en parle D'autre part les médias posent les termes et les catégories dans lesquelles sont représentés les acteurs et les attitudes (les autorités, les experts, les protestataires, les intellectuels, l'homme de la rue) ce qui ne contribue pas moins à formater la vision que l'on se fait de la réalité »<sup>26</sup>*

Si la fonction des mass médias est de faire l'agenda de la société, en indiquant ce qui mérite attention et réflexion, c'est sans nul doute le moment pour les médias de proximité que sont les radios rurales de montrer et de fixer les citoyens à la base sur les défis de la démocratie et de la décentralisation.

### III.2.3. Quelle éducation communautaire à la citoyenneté ?

Avant d'aller plus loin, il nous semble important ici de revenir sur un développement fait plus haut. Il s'agit de la clarification notionnelle afin de recentrer la compréhension « éducation à la citoyenneté ? »

Le vietnamien Lê Thanh KHOI\*<sup>27</sup> cité par NEKPO, définit l'Education comme « l'ensemble des processus qui forment les hommes et les préparent à leur rôle dans la société ».

---

<sup>26</sup> ROUQUETTE M-L. La communication sociale, p 70

<sup>27</sup> Il est l'auteur de "L'industrie de l'Enseignement" paru aux Editions de Minuit, Paris 1967.

Nous devons aborder la notion de citoyenneté d'un point de vue symbolique, peut-être, de la philosophie antique, et dire comme l'écrit AKOUN que : « *Dans le discours grec, la raison a un statut métaphysique que la Cité duplique. La citoyenneté est la forme la plus haute de la réalisation de soi. D'individu au sens moderne il n'y en avait point mais seulement deux inscriptions identitaires, l'une dans l'espace de genos où s'imposent les lois de la généalogie et l'autre dans l'espace de la Polis* »<sup>28</sup>.

Et il explique (P. 46) : « *Cette double réalité de la démocratie se cristallise dans ce qui est son essence : la péréquation de son espace en « espace public » et en espace privé, avec comme source commune, l'individu défini comme originellement libre et qui ne peut réaliser sa double nature d'individu et d'individu en société que par cette distribution entre les deux espaces avec la dualité des investissements : investissement particulier de l'égoïsme et investissement universel du sujet de raison, c'est-à-dire du sujet qui trouve intérêt au raisonnable* »<sup>29</sup>.

Dans l'organisation de l'espace symbolique démocratique écrit l'auteur « se différencient le « privé » et le « public », la « société civile » et « l'Etat », « l'Homme » et le « citoyen ». Ainsi compris, nous soutenons que la tâche qui revient donc aux médias est de "faire des hommes nouveaux". Il s'agit pour ces radios de transformer des hommes, en citoyens. En d'autres termes, de modifier leur environnement cognitif afin de les amener à passer la frontière de leur individualisme égoïste, et d'investir l'espace public au nom et pour le bien commun.

#### **IV. Résultats d'enquêtes de terrain et analyse des constats**

##### **IV.1. Méthodologie de travail**

Dans cette étude nous avons opté pour la méthode de recherche opérationnelle. Cette méthode vise à identifier et à résoudre les problèmes inhérents à une action, à un programme. Nous avons été amené à diagnostiquer et à évaluer le travail effectué par les radios rurales et ou communautaires béninoises par le biais de certaines émissions. Évaluation en termes d'efficacité de l'action des médias sur le public, par conséquent sur le processus de l'éducation à la citoyenneté en vue d'une gouvernance démocratique à la base. La démarche méthodologique du travail combine l'étude documentaire, l'enquête de terrain, et les entretiens.

##### **IV.2. Caractéristiques du corpus**

L'échantillon d'étude est une fraction largement représentative des radios eu milieu rural (radios rurales, communautaires et ou associatives), soit

---

<sup>28</sup> AKOUN A. La communication démocratique et son destin. Paris : puf, 1994, p53

<sup>29</sup> AKOUN A. La communication démocratique et son destin. Paris : puf, 1994, p45

les 2/3, vingt stations de radio sur trente. Elles sont éparpillées sur les six zones administratives du Bénin, du Nord au Sud, implantées dans les principales ères socioculturelles du Bénin. Elles sont toutes conventionnées, donc légales.

Au plan des enquêtés, la taille très modeste retenue, 110, pour les besoins de notre travail, se justifie avant tout par le fait que la présente enquête constitue une phase d'exploration et de validation d'un questionnaire en vue d'une enquête par sondage de grande envergure. C'est une population constituée autant des auditeurs des radios, des animateurs, responsables de radios, d'ONG, et leaders d'opinion. Très aléatoire, elle comporte autant des scolarisés et des non scolarisés, des hommes et des femmes, âgés d'au moins 16 ans (niveau classe de 3ème de l'enseignement secondaire)

### **IV.3. Résultats de la pré-enquête**

A la question posée aux enquêtés (Q1), la réponse obtenue est plus qu'encourageante, donc positive.

#### **Q1 : Quels genres d'émissions trouvez-vous dans vos programmes ?**

**R1 : A 97%, les responsables enquêtés affirment avoir dans leur programme le trio « Information, éducation, divertissement ».**

Les animateurs pensent, que la grille de programme satisfait bien aux besoins du citoyen au triple plan « information, éducation et divertissement ». Ce qui fort heureusement, est reconnu par les citoyens, qui dans leur grande majorité, l'ont aussi reconnu.

En conclusion, les radios rurales enquêtées font de **l'information et l'éducation à la base**.

Cette éducation promeut-elle l'acceptation de la différence des opinions ? La réponse est oui

**Q 5 : Organisez – vous des débats contradictoires sur les questions relatives à la démocratie, à la bonne gouvernance, à la citoyenneté et à la gestion des affaires publiques ? Si oui comment choisissez-vous vos invités ?**

**R 5 : A cette question, les animateurs de radio répondent oui à 78,85 %.**

Mais alors, comment comprendre les réponses aux questions Q7 et Q18 ?

En effet, une majorité absolue, considère que les radios ne font pas assez pour la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance.

**Q 7 : A votre avis, les radios locales font-elles la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance ?**

**R 7 : Le croisement de deux chiffres nous montre que les médias ne font pas grand chose pour la bonne gouvernance. 50,18% des enquêtés le pensent, mais 8% considère qu'ils ne font rien pour la promotion de la démocratie, soit 58,18% au total. Ainsi d'ailleurs que les leaders d'opinion, à près de 54%.**

**R 7 : « les radios ne font pas assez », pour la promotion de la démocratie 53,61%, « ne font rien du tout » 5,67% (réponse leaders d'opinion).**

C'est le lieu de se poser la question de savoir si, les principaux acteurs, ont la même compréhension de la notion d'éducation ? Si oui, ceux qui la donnent (cette éducation), en ont-ils les compétences, les moyens et l'environnement socio juridique pour le faire ?

Répondre à ces interrogations, passe par l'exploration des critiques adressées aux radios, et des attentes de la population. En ce qui concerne ces dernières, 74,91% reconnaissent avoir des attentes particulières.

**Q 18 : Avez-vous des attentes particulières à exprimer sur la manière dont la radio peut vous aider à mieux comprendre la bonne gouvernance et la démocratie ?**

**R 18 : la grande majorité des enquêtés déclare avoir des attentes particulières, 74,91%**

Lesquelles attentes sont ainsi exprimées :

- Amélioration technique des radios et des programmes
- multiplication des émissions en langues locales ;
- diversification des thématiques ;
- Libre accès à toutes les couches sociales
- Amélioration des thématiques développées (faire des émissions sur la jeunesse, augmenter la masse horaire des émissions) ;
- promotion d'une meilleure culture de la démocratie, de la bonne gouvernance.

Ces attentes des citoyens vis-à-vis des radios, couplées aux critiques formulées par 63,40% nous permettent de faire une lecture plus réaliste de ce qu'il convient ici de nommer « action d'éducation ».

**Q 15 : Avez-vous des critiques sur les programmes radiophoniques et sur les émissions portant sur la politique et les affaires publiques ? Pourquoi ?**

**R 15 : à 63,40% les enquêtés disent avoir des critiques vis à vis des radios.**

Les principales critiques recensées sont exposées ainsi qui suit :

- Monotonie des programmes ;
- Mauvaise qualité et incompétence des invités;
- absence de contradictions, de critiques
- Mauvaise qualité des émissions ;
- Manque d'invitation des leaders d'opinion ;
- Manque d'émissions sur la moralité (émission religieuses) ;
- Manque de vérité dans les informations ;
- Manque de professionnalisme de la part des journalistes ;
- Manque de liberté d'expression pour les auditeurs.

Les critiques formulées par les citoyens et leurs attentes sont le baromètre du niveau et de la qualité de travail abattu par ces animateurs comme on les appelle dans nos radios rurales ici au Bénin.

Sur la trentaine d'émissions enregistrées obtenues de nos différents interlocuteurs, il n'y en a pas une seule, qui soit un débat contradictoire. Il est vrai, qu'il nous a été dit que toutes les émissions ne sont pas toujours enregistrées et conservées. Et ce qu'il convient d'appeler émissions éducatives, ne porte que sur deux ou trois thématiques en général. Il s'agit des thématiques de la santé, de l'environnement et de la scolarisation des filles. Ce constat, nous amène à nous interroger.

De la même manière, les Emissions dites critiques et /ou contradictoires posent problème. Il est difficile de le dire n'eut été, les tranches des émissions interactives qu'on retrouve sur la presque totalité des radios de la place, qui offrent de rares occasions d'expressions plurielles et /ou critiques "intelligentes".

**Q 13 : A votre avis, les radios que vous écoutez régulièrement, sont elles assez critiques sur la manière dont les affaires publiques (Etat) sont gérées ?**

**R 13 : « les radios ne sont pas assez critiques » 46,91%. Elles « ne sont pas du tout critiques », 18,04%, soit 64,95% de réponses négatives**

Le comble dans tout ceci, est évidemment la proportion des émissions en langue française. Presque 70%, des émissions que nous avons écoutées sont faites en français, et n'existent pas en version « langues nationales ».

Il est donc une évidence, qu'il y a une nette contradiction, entre certaines réponses obtenues, et la réalité observable sur le terrain réel. L'autre constat, est la compréhension moraliste de la notion de « l'Education », qu'ont les citoyens. Ils sont beaucoup plus dans une approche de L'éducation à la manière durkheimienne qui « est une éducation informelle, ou non-institutionnelle. Cela veut dire qu'on ne la donne pas, ou pas forcément, dans une Institution réglée par des lois. Le caractère non-institutionnel de cette éducation implique automatiquement que le cadre dans lequel elle se déroule ou peut se dérouler est constitué par la vie courante elle-même, donc par les différents milieux dans lesquels évoluent les individus ». Et peut-être l'approche civique, qui est surtout remarquée à l'approche des échéances électorales.

#### **IV.4. Analyse des données**

##### **IV.4.1. La radio rurale telle que vue par les citoyens**

Pouvait-il en être autrement ? Il n'est pas un hasard si dans les critiques formulées par les citoyens, figurent le manque de formation et de professionnalisme. Travailler dans le domaine de l'information, c'est agir sur l'environnement cognitif des usagers et il faut en avoir les compétences, les moyens, et le cadre. Et nous répétons après AKOUN que :

*« C'est une activité cernable qui peut induire une spécialisation professionnelle : celle d'informateurs ayant compétence à l'être, c'est-à-dire à se faire véhicule le moins déformant possible d'un savoir que ne compromettrait aucun investissement subjectif »<sup>30</sup>.*

Les médias, ici les radios rurales et communautaires sont perçues par les gouvernants comme des *outils à désennuyer des pauvres agriculteurs et assimilés ruraux*. Elles peuvent s'adresser à une petite communauté, comme une radio locale du Nord-Bénin, où nous avons eu à enquêter, qui couvre une zone habitée par 32 500 habitants dont 91% sont des ruraux. Et en dépit de son statut qui lui permet de bénéficier du soutien de la station nationale, elle fonctionne avec : un technicien, deux animateurs et une autre personne ; elle tire ses ressources des avis et communiqués passés au micro, de la publicité et des disques

---

<sup>30</sup> AKOUN A. La communication démocratique et son destin. Paris : PUF, 1994 p 9

demandés par les auditeurs. Elle traite de question d'agriculture, d'environnement, d'alimentation, de santé.

Ce sont là certes, des questions importantes, et utiles aux populations rurales. Mais nous nous devons de reconnaître la grande fragilité et l'extrême vulnérabilité de cette radio. Un constat fait par d'autres chercheurs auparavant, mais resté sans solution. En effet TUDESQ A. écrivait déjà que « *Les radios rurales restent fragiles ; l'aide extérieure reste souvent indispensable et son arrêt entraîne souvent l'interruption de la radio. La vitalité de ces radios est liée aussi à la bonne volonté et à la capacité des animateurs. Elles dépendent de l'Etat pour l'attribution de leur fréquence, souvent pour l'infrastructure technique et leur financement même quand elles ne sont pas rattachées à la radio nationale. Elles courent toujours le risque d'être considérées par l'état comme la voix des paysans, et par les paysans comme la voix de l'Etat*<sup>31</sup>.

#### **IV.4.2. Le manque de ressources humaines professionnelles : stratégie de la médiocrité encouragée**

Nous avons pris le risque de dire que notre Etat, dans sa politique d'approfondissement de la démocratie par la décentralisation, n'a jamais intégré la décentralisation du système d'information dans sa stratégie. Le terrain le prouve. A peine une quarantaine de commune ont une radio locale jusqu'à ce jour. Encore plus éloquent est le fait que les radios locales sont considérées comme des radios de la brousse, gérée par des demi lettrés et des paysans. Des acteurs à qui on donne le nom d'animateurs, alors, qu'il aurait fallu en ce domaine une politique bien murie qui privilégie la formation de qualité à ses acteurs des médias à la base. Osons appeler les choses par leur nom. Ils sont des hommes de médias : des journalistes, des techniciens de sons, en énergie etc. et ayant droit, qui à une formation, qui à un recyclage. A ce titre, les autorités en charge des questions relatives aux radios locales au Bénin pêchent par indifférence et désinvolture. Les radios locales n'ont pas de ressources humaines formées, préparées pour exercer le métier qu'on leur a confié de faire. Ceci n'excuse pas l'état de délabrement de leur cadre de travail, encore moins leur misère intellectuelle et technique.

Comment peut-on s'expliquer que des hommes appelés à, manier une technologie, éduquer les citoyens, ne sache point eux-mêmes grand chose de ce qu'on leur demande de faire. Et il en est ainsi parce qu'on ne peut parler d'une politique nationale de promotion et de développement des radios locales au Bénin. Si seulement on pouvait prendre conscience du fait qu'une radio demeure une radio, qu'elle soit nationale, régionale ou communale, elle jouerait effectivement son rôle et accomplirait mieux sa mission au service de la société.

---

<sup>31</sup> TUDESQ A. Les médias en Afrique, Paris, Ellipses, p. 23

Les médecins s'occupent des problèmes de santé de la population, les enseignants \_ de l'instruction. Mais, et le médecin et l'enseignant peuvent tous mener des activités de journalisme...certes, ainsi se présentait le métier au départ. Le journalisme en tant qu'activité fut l'œuvre de quelques enthousiastes, mais, au XXème siècle, il s'est développé et transformé en un secteur spécifique de savoirs scientifiques. Et, comme le dit BALLE F « *la liberté d'expression n'est l'apanage de personne : les journalistes n'ont pas le monopole de dire ou de commenter l'actualité. Et le journaliste est une profession ouverte dont l'accès ne peut être subordonné qu'à l'appréciation de la capacité à participer à l'élaboration d'un journal* ». <sup>32</sup> Toutefois, le souligne le chercheur français, « *cette double constatation n'est nullement exclusive de l'idée selon laquelle le journalisme est un métier, c'est à dire à la fois un savoir et un savoir faire, s'apprenant sur le tas ou dans une école. Journalism qu'aucuns pays mieux que l'Amérique du Nord, n'a consacré comme métier (...) l'Europe a fait du journalisme une discipline à part entière* » <sup>33</sup>

Il est incontestable que de nos jours, le journaliste est un professionnel doté de solides savoirs, tant dans les domaines de la sociologie, du droit, de l'économie, de la politologie que de la linguistique. Ajouté à tout ceci, une bonne maîtrise de la dactylographie et/ou de l'outil informatique. Il va s'en dire, que le journalisme exige une solide préparation et une formation de grande qualité. C'est ce qu'il faut pour nos hommes des médias exerçant au niveau local. C'est la condition essentielle pour qu'ils deviennent de véritables vecteurs de changement et des agents porteurs de messages d'importance sociale. Car, contrairement à l'idée reçue, le travail des radios locales n'est point banal, ni facile. Exerçant en milieu rural, où à 80% les populations n'ont eu, ou très peu accès à l'école, il faut avoir du savoir-faire, de la pédagogie et de l'andragogie pour opérer les changements souhaités. Et justement, nous avons dit plus haut que c'est un travail non banal et difficile qu'on demande aux radios rurales : transformer les individus, les sortir de leur état actuel et faire d'eux des citoyens et agents du développement. Pour ce faire, il faudra comprendre qu'il s'agit de processus de diagnostic des maux et des besoins de la société, de conception, de planification et de pilotage d'actions aux résultats mesurables. Avons-nous besoin encore de rappeler, l'une des questions majeures de la « question - programme » de LASSWELL H.

#### **« Qui ? dit quoi ? À qui ? Par quel canal ? Et avec quel effet ? »**

La première question : « qui », correspond à l'étude, à l'exploration sociologique de l'émetteur communicateur, du journaliste de la presse, de la radio ou de la télévision. La deuxième question « dit quoi » revient à l'analyse

---

<sup>32</sup> BALLE F. Médias et société Paris, 1988, p. 606

<sup>33</sup> Ibidem, p 606

du contenu des messages qui sont ceux, que ce dernier transmet par le canal choisi (presse, radio, télévision). « A qui » le troisième volet est relatif à l'audience visée, le public que le communicateur souhaite toucher, ceux sur qui porte l'action de communication ; ensuite arrive la question par « quel canal », qui pose le problème des moyens choisis pour la transmission du message, le lien qui permet les échanges entre l'émetteur et son groupe cible. Enfin le dernier fragment, de la question - programme « pour quel effet » se rapporte aux effets attendus, planifiés ou obtenus de la communication. Ainsi, ces cinq questions fondamentales d'Harold Lasswell servent de guide dans la préparation de toute action d'intervention dans diverses circonstances de la vie, y compris dans les médias. Elles servent aussi de modèle dans les productions de messages audiovisuels. Malgré sa simplicité, et son archaïsme, on ne saurait nier sa qualité d'instrument d'analyse particulièrement impliqué adapté aux mass médias.

De ce développement, il s'en suit, qu'on ne saurait taire les effets escomptés de nos radios en milieu rural. Et, on pourra répondre en disant : l'éducation en général et l'éducation à la citoyenneté en particulier. En d'autres termes « portez les hommes et femmes d'une qualité A, à une autre A' ou B ». Ce changement ne peut se faire que progressivement, graduellement donc méthodiquement. On sait tout au moins, après certains travaux de renom sur les transformations sociales, que les changements humains et sociaux s'opèrent par étapes, donc sur la distance. Et pour cela, à l'étape actuelle, les radios rurales n'en ont ni moyens intellectuels, ni humains, ni techniques ni professionnels. Ils ne peuvent et ne jouent point un rôle significatif dans le dispositif d'approfondissement de la démocratie au Bénin, surtout à la base comme on le dit souvent.

## Conclusion

Au terme de cette étude sur le rôle des radios rurales et/ou communautaires dans l'éducation à la citoyenneté, nous nous devons de dire que cet apport demeure peu visible, négligeable et presque amateur dans son ensemble.

Tous les acteurs de la société doivent en prendre conscients et faire des choix judicieux pour le futur. Car, l'éducation demeure la condition de l'approfondissement de la démocratie. Pour ce faire il devient impérieux, comme le dit GANDAL M. « *bien que le désir de liberté soit inné, il convient d'enseigner et d'apprendre le fonctionnement de la démocratie. Toute société souhaitant rester libre doit s'assurer que ses citoyens connaissent les principes démocratiques et leur mise en œuvre* »<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup> GANDAL M. & FINN, Jr. C. Les dossiers de la liberté : l'enseignement de la démocratie. USIA, p. 1

La tâche est bien complexe, mais incontournable. Il s'agira pour le Bénin, du moins pour les acteurs et décideurs d'innover, d'abandonner les vieilles visions rétrogrades afin de se projeter dans le futur. Grand est le défi, mais les pays africains en général, et le Bénin, en particulier, ne constitue pas un cas unique et inédit. L'histoire récente de certains pays dans le monde nous permet de dire qu'il y a eu des pionniers. Et, nous nous permettons de nous accorder avec le point de vu de GANDAL M que « *Les situations auxquelles doivent faire face les pouvoirs publics dans les jeunes démocraties d'aujourd'hui ressemblent, à bien des égards, aux difficultés surmontées par le Japon et l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale. Les gouvernements concernés ont besoin de repenser le fonctionnement des écoles, l'accès à une éducation de qualité, la formation des enseignants, de remplacer les programmes politisés et de modifier les habitudes pédagogiques (...) le Japon et l'Allemagne ont montré qu'il est possible d'instituer l'apprentissage de la démocratie à l'échelle d'une nation tout entière* »<sup>35</sup>.

### **Bibliographie**

- AKOUN, A., 1994, *La communication démocratique et son destin*, Paris, PUF.
- BALANDIER, G., 1957, *L'Afrique ambiguë*, Paris, Plon.
- BALLE, F., 1998, *Médias et sociétés*, Paris, Montchrestien.
- BEAUCHAMP, C., 1997, *Démocratie, culture et développement en Afrique Noire*, Paris, l'Harmattan.
- CHARAUDEAU, P., 1997, *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Paris, Nathan.
- DUMAS, R., 1981, *Le droit de l'information*, Paris, Puf.
- DURKHEIM, E., 1968, *Education et sociologie*, Paris, Puf.
- GAILLARD, P., 1971, *Techniques du journalisme*, Paris, Puf.
- GERSTLE, J., 1993, *La communication politique*, Paris, Puf, « Que sais-je ? ».
- GBAGUIDI, J-E, 2006, « Multilinguisme et mass média au Bénin : présentation et évaluation de l'expérience de la télévision nationale », in *Langage et devenir*, Cenala / Cbrst Cotonou, pp. 101-114.
- GBAGUIDI, J-E, 2009, « Pour une décolonisation de la politique de l'information et de la communication à l'ère du renouveau démocratique », in *Gbe Studies Inter N°6-7*, pp. 175-206.

---

<sup>35</sup> GANDAL M. & FINN, Jr. C. Les dossiers de la liberté : l'enseignement de la démocratie. USIA, p. 13

- GBAGUIDI, J-E, 2010, « Relation « Pouvoir/information » en Afrique de l'Ouest : expression d'une philosophie de recherche d'une « hypothétique stabilité » des phénomènes sociaux : le cas du Bénin », in *VOIX et GESTE N° 10*, pp. 249-278.
- GOODALE, J., 1997, « Le premier amendement à la constitution américaine et à la liberté de la presse », in *Démocratie et droits de l'homme*, Vol 2 n°1, pp. 7-10.
- HAZOUME, M-L., 1994, *Politique linguistique et développement*, Cotonou, Flamboyant.
- HESTER, AL., 1988, *Journalisme et tiers monde*, Belgique, Ed Uni.
- HUYGUE, F-B, 2005, *Comprendre le pouvoir stratégique des médias*, Paris, Eyrolles.
- NEKPO, C., 1997, *Education et culture*, T1, Porto-Novo, CNPMS.
- NEVEU, E., 2001, *Sociologie du journalisme*, Paris, La découverte.
- Petit Larousse Illustré* 1989
- ROUQUETTE, M-L, 1998, *La communication sociale*, Paris, Dunod.
- TCHITCHI, Y. T., 2008, *Terminologie et vulgarisation scientifique*, Cotonou, CAAREC Ed.
- TUDESQ, A-J., 1999, *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses.

## AUTRES DOCUMENTS

- Agenda 2006 : média, communication et intégration régionale
- Agenda 2011 : Médias, démocratie et élections. Cotonou: UPMB & - Friedrich Ebert Stiftung, 2011
- DJANKAKI C C F. le Bénin décentralisé T 2. Cotonou, 2002
- GANDAL M. & FINN, Jr. C. Les dossiers de la liberté : l'enseignement de la démocratie. USIA octobre 1992
- Rapport national sur l'état de la liberté de la presse au Bénin. Cotonou : ODEM Friedrich Ebert Stiftung, 2005
- Agenda 2011 : média, communication et intégration régionale UPMB
- Friedrich Ebert Stiftung
- Constitution du 11 décembre, CENA 1996 Cotonou